

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
25e séance
tenue le
vendredi 1er novembre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
 - i) AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
 - ii) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/51/SR.25
6 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/51/59, A/51/73, A/51/87, A/51/120, A/51/127, A/51/138, A/51/208-S/1996/543, A/51/210, A/51/295, A/51/314, A/52/375, A/51/375, A/51/462-S/1996/831 et A/51/529)

b) AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/51/168 et Corr.1, A/51/208-S/1996/543 et A/51/319)

i) AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

ii) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite) (A/51/211-S/1996/551 et A/51/485)

1. M. GHANKHUYAG (Mongolie) dit que, malgré une certaine évolution positive de l'économie mondiale, entre autres des améliorations économiques dans un certain nombre de pays en développement, les déséquilibres continuent de dominer. La situation est encore aggravée par un protectionnisme nouveau, la dégradation de l'environnement, de très lourdes charges de la dette, des difficultés d'accès aux technologies, l'instabilité des courants financiers et la stagnation, voire le déclin de l'aide publique au développement. Beaucoup de pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux et ceux qui sont désavantagés par leur situation géographique ou écologique, n'ont pas pu recevoir leur part des avantages de la mondialisation et continuent de risquer gravement d'être marginalisés. La majorité de ces pays n'ont pas participé à l'intégration économique régionale; à ce sujet, la délégation mongole se réaffirme déterminée à poursuivre ses efforts pour adhérer à des groupements économiques régionaux en général et au Conseil de coopération économique Asie-Pacifique en particulier.

2. L'Agenda pour le développement devrait consacrer une attention particulière à la situation critique dans laquelle se trouvent les pays les moins avancés, ainsi que les pays en développement sans littoral ou insulaires et les pays dont l'économie est en transition. Il devrait définir des mesures conçues expressément pour favoriser un environnement international qui permette aux pays en développement d'obtenir une assistance financière et technique accrue, l'accès aux flux financiers dans des conditions prévisibles et assurées, des investissements extérieurs directs plus importants et une solution durable aux problèmes de la dette. L'Agenda pour le développement devrait aussi définir les moyens d'appliquer les principales décisions prises aux grandes conférences récentes de l'ONU.

3. La Mongolie, pays en développement qui connaît une transition structurelle, est convaincue que l'Agenda pour le développement doit être le principal guide de la coopération internationale au service du développement dans les années 90 et au-delà. Sa délégation s'inquiète de la lenteur excessive des négociations concernant l'Agenda. Il doit être tenu dûment compte des nouvelles idées qui pourraient améliorer ce document et la délégation mongole appuie la proposition selon laquelle on devrait définir une stratégie et des objectifs en matière de développement fondés sur un nouveau partenariat entre les pays développés et les

pays en développement. Il ne faut cependant pas modifier les libellés dont il a déjà été convenu.

4. La résolution 50/227 de l'Assemblée générale offre une base solide à partir de laquelle pourront se tenir des négociations sur les questions institutionnelles et les prolongements à donner à l'Agenda pour le développement. Il faudrait élever d'un cran le rôle du Conseil économique et social, ce qu'autorise la Charte des Nations Unies, pour lui permettre de jouer un rôle de coordination plus effectif. La délégation mongole reconnaît elle aussi qu'il est urgent de renforcer les liens entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods.

5. M. PRENDERGAST (Jamaïque) dit que l'Agenda pour le développement devrait servir de moyen d'appliquer les conclusions et décisions dont sont convenues les grandes conférences récentes de l'ONU. L'Agenda doit être adapté aux exigences urgentes de la coopération internationale au service du développement. Une inertie politique de la communauté internationale aurait des conséquences dévastatrices pour les pays en développement. Les négociations relatives à l'Agenda doivent avoir pour objet, en ce qui concerne les orientations importantes, un consensus qui stimule le développement.

6. Au cours des négociations concernant les questions institutionnelles et les prolongements, il est indispensable de créer le cadre global qui permettra de comprendre comment les fonds, programmes et organismes de développement des Nations Unies exercent des effets sur le développement et de chercher des moyens novateurs de faire en sorte que les mesures de suivi soient prises, quelle que soit la suite donnée à ce dont auront convenu les conférences internationales récentes. Les débats devraient tenir compte de ce que le développement est centré sur l'être humain, qu'il doit être durable et, donc, doit avoir pour principal objet l'amélioration de la condition humaine. Il faut aborder le développement globalement, de manière intégrée, et accorder l'attention qu'ils méritent aux grands organismes et organes de développement des Nations Unies pour appliquer l'Agenda. En conclusion, M. Prendergast juge essentiel de réserver autant d'importance à une croissance économique soutenue et à un développement durable qu'à la paix et à la sécurité internationales.

7. M. AL-HITTI (Iraq) dit que, pour instaurer la paix et la sécurité internationales, il faut mettre des ressources suffisantes au service du développement. Dix pour cent des ressources libérées par le désarmement devraient être affectés à cette fin.

8. Dans bien des cas, la mondialisation de l'économie de la planète a marginalisé certains segments de la société. Il est donc indispensable d'éliminer les obstacles au commerce et au transfert de technologie. En essayant de réduire le fossé entre le Nord et le Sud et d'atténuer la pauvreté, il convient de tenir compte de la situation propre à chaque pays. Les mesures économiques ne doivent pas servir de sanction contre les pays en développement, qui doivent se protéger eux-mêmes, par exemple par une coopération Sud-Sud et des arrangements de coopération régionale, contre certaines politiques et stratégies économiques exploitées par les pays développés. Les sanctions économiques vont à l'encontre des buts et principes sur lesquels reposent l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales s'occupant de commerce et de développement.

9. Quant à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale au service du développement par le partenariat, selon M. Al-Hitti, ce partenariat doit être fondé sur des relations clairement définies et garantir une coopération bilatérale et multilatérale entre pays riches et pays pauvres, à la recherche de solutions aux niveaux local, régional et international.

10. Les divers partenaires doivent manifester la volonté politique voulue pour surmonter les obstacles au développement. Le déséquilibre actuel des relations économiques internationales nuit à la paix et à la sécurité mondiales. Il est donc impératif de favoriser la coopération Nord-Sud dans l'intérêt de la démocratie et de la diplomatie internationale et aussi pour permettre aux pays en développement d'échapper à l'hégémonie de certains pays développés.

11. M. BIROUK (Algérie) déplore la lenteur avec laquelle se sont déroulées jusqu'à présent les négociations concernant l'Agenda pour le développement et dit qu'il faudrait aborder cette tâche avec une détermination beaucoup plus grande, étant donné que la vaste majorité des populations de la planète est écrasée par la pauvreté. Le consensus sur la coopération internationale au service du développement doit être traduit en actes concrets dans les domaines du commerce international, de la dette extérieure, du transfert de technologie, de l'investissement direct et des flux financiers, de l'élimination de la pauvreté et de la sauvegarde de l'environnement.

12. De manière concrète, il est impératif de mettre à la disposition de l'ONU des moyens accrus à la mesure de l'importante tâche qu'elle a à assumer, compte tenu notamment des nouveaux défis identifiés par les dernières conférences internationales. A cette fin, il faut garantir la stabilité et la prévisibilité des ressources destinées à financer des activités opérationnelles du système des Nations Unies. En outre, les négociations concernant l'Agenda pour le développement ne doivent pas servir de prétexte à une tentative de réformer le système des Nations Unies dans un sens qui serait préjudiciable aux activités de développement de celle-ci. Pour ce faire, l'Agenda pour le développement doit constituer sinon un tournant, du moins une évolution significative sur le plan pratique dans le domaine des relations économiques et financières internationales et souligner sans équivoque la nécessité d'une nouvelle éthique internationale qui réponde mieux aux impératifs du redressement et du développement économiques. En conclusion, M. Birouk félicite le Groupe de travail chargé de l'Agenda pour le développement de ses efforts méritoires.

13. M. ACHA (Pérou) dit que sa délégation avait espéré que l'Agenda pour le développement susciterait un échange de vues plus actif, ce qui aurait permis aux délégations de comprendre plus pleinement les travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale. Les travaux consacrés à l'Agenda pour le développement devraient être achevés dès que possible, sans toutefois que la teneur des documents en souffre. Le document final doit être très précis et, au lieu simplement de réaffirmer le consensus qui ressort des diverses conférences des Nations Unies et la teneur des résolutions pertinentes, définir clairement le rôle de l'ONU dans le domaine du développement et correspondre véritablement aux intérêts et motivations des Etats Membres. Il devrait être possible de tenir compte des divers éléments du développement dans une conception commune de l'Agenda. Le texte concernant les prolongements de l'Agenda devrait être

amélioré afin d'insister suffisamment sur le travail de suivi. La coopération avec les institutions de Bretton Woods est indispensable.

14. M. ESPERI (République islamique d'Iran) dit que les délibérations relatives à l'Agenda pour le développement ont progressivement fait comprendre qu'il existait un lien indissoluble entre la paix et le développement. L'absence de volonté politique nécessaire au dialogue prouve que les tendances actuelles de la mondialisation et de l'interdépendance sont considérées à courte vue. Une paix durable ne peut être envisagée de manière réaliste que si les pays développés s'engagent en faveur du développement des pays qui en ont besoin, ce qui nécessite la stabilité et la sécurité ainsi que la paix.

15. Il ne fait pas de doute que les pays en développement ne doivent pas surestimer l'importance d'arrangements appropriés pour le développement. Dans le même temps, il faut libéraliser davantage le commerce international, permettre aux pays en développement d'accéder plus équitablement aux marchés et mieux traiter leurs produits de base, matières premières et biens manufacturés.

16. Alors que l'on parle de renforcer la coopération internationale au service du développement par un partenariat mondial, toute tentative de freiner le développement, considéré comme condition essentielle de la paix et de la sécurité internationales affaiblira les efforts de construction d'un monde fondé sur le principe de la durabilité.

17. L'Agenda pour le développement doit être orienté vers l'action et recommander concrètement des moyens de respecter pleinement les engagements pris aux grandes conférences récentes concernant le développement. Il doit accorder l'attention voulue à la participation pleine et effective des pays en développement aux décisions concernant les questions macro-économiques au niveau international. M. Esperri souligne l'importance d'une coopération Nord-Sud qui ne soit pas soumise à des conditions unilatérales et n'ait aucun relent de charité. La situation particulière de chaque Etat doit être prise en compte. Le troisième chapitre de l'Agenda pour le développement ne doit pas être vu indépendamment de ceux qui le précèdent et doit traiter des conditions institutionnelles de leur application effective et rapide.

18. M. ELTINAY (Soudan) dit que le dialogue dans le cadre du Groupe de travail spécial laisse espérer que les participants oeuvreront dans un esprit de partenariat en vue des objectifs définis. Ceci sera possible si les pays développés revoient leur position concernant le volume d'assistance qu'ils mettent au service du développement. Il convient aussi de prendre des mesures pour alléger la charge de la dette qui paralyse les pays en développement, accroître les courants d'investissement à destination de ces pays et faire en sorte que les activités de développement de l'ONU bénéficient d'un financement assuré. Les pays donateurs devraient éviter de priver les pays en développement de leur droit à celui-ci.

19. La paix n'est possible que si l'on trouve des solutions aux causes profondes des conflits et si les pays donateurs renoncent à systématiquement exacerber ces derniers. Les pays donateurs devraient avoir une attitude plus positive, fondée sur l'esprit humanitaire et l'encouragement au développement, pour permettre aux pays aux prises avec des conflits d'exploiter leurs possibilités propres, de façon à ne pas dépendre uniquement de l'assistance extérieure.

La séance est levée à 15 h 45.